

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea, PINGET Philippe, PISANI Eric, REMY Alain

Absents : DESALMAND Joël

Absents excusés : MARECHAL Edwige, NAVILLE Catherine

Monsieur Jean-François BARRAU est nommé secrétaire de séance.

1. Délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses au compte 6232:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

1. D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les récompenses de concours (maisons fleuries, dessin...), diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
2. Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, lors de réceptions officielles ;
3. Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leur prestation ou contrat ;
4. Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles ;
5. Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs.

2. Modification n°4 des statuts du Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe:

Considérant qu'il convient d'approuver la modification des statuts du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe ;

Entendu la conclusion de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole ; **DECIDE** d'approuver les modifications de statuts joints à la présente délibération, portant sur :

- L'extension du périmètre du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et son adhésion aux compétences « eau potable », « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » pour l'ensemble de son territoire (articles 1 et 4) ;
- La substitution de la Communauté de Communes Arve et Salève en lieu et place de ses communes membres pour les compétences « rivières », « eau potable », « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » (articles 1 et 4) ;

- L'intégration des communes de la Vallée Verte à la possibilité de recourir à l'appui technique du Syndicat (article 5) ;
- La modification correspondante de la composition du Comité Syndical décidant que la Communauté de Communes Arve et Salève et la Communauté de Communes de la Vallée Verte sont représentées par seize délégués et huit délégués suppléants dans un ordre de suppléance défini par la Communauté de Communes correspondante, et que les autres membres sont représentés par deux délégués titulaires et un délégué suppléant (article 6) ;

3. Location salle polyvalente à CS Danse :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, comme chaque année, l'association CS Danse a demandé de louer la salle polyvalente afin de donner des cours de danse plusieurs jours par semaine. Le Conseil Municipal doit fixer le tarif de location.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition de l'association CS Danse la salle polyvalente, pour la saison 2017/2018, au tarif de 500 € pour l'année avec 2 soirées spectacle comprises.

4. Avenant au bail locatif des T4 de la Maison d'Ecole :

Vu l'estimation de la revalorisation des charges mensuelles de 20 € (vingt euros) supplémentaires ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de revaloriser, à compter du 1^{er} janvier 2018, le montant de la provision mensuelle des charges locatives, pour chaque T4, à 51 € (cinquante-et-un euros) et autorise Monsieur le Maire à établir et signer un avenant à chaque bail locatif.

5. Subventions 2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier l'attribution de subventions pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

| | |
|------------------------|-------|
| Comité St Maurice | 300 € |
| Mutame Savoie Mt Blanc | 78 € |

6. Création poste à temps complet :

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur afin d'assurer les missions d'accueil, de secrétariat, de gestion des marchés publics, de l'état-civil, du cimetière, du recensement citoyen tout en étant polyvalent;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du 1^{er} décembre 2017, d'un poste de rédacteur à temps complet,
- Se réserve la possibilité de recruter un contractuel dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 susvisée,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Questions diverses :

- **Cérémonie commémorative du 11/11**
- **Affaire au Tribunal Administratif : Mme NAVILLE Julie se désiste.**
- **PLU : requête des services de l'Etat auprès du Tribunal Administratif annulation partielle délibération approbation de la révision.**